



Association de GÉomètres eXperts  
 POGGI - LOIR - DENEUFBOURG  
 Successeurs JA LEDERMANN et B LOPEZ

Annexe 001

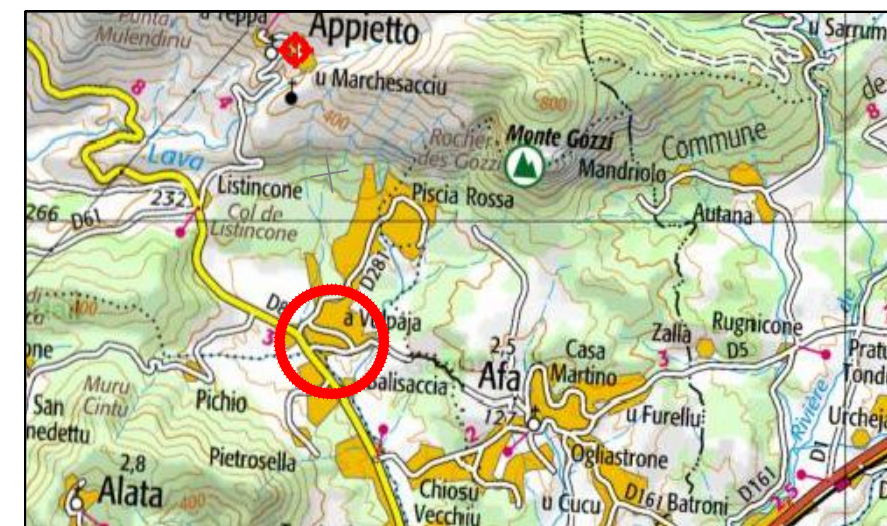
**PLAN PARCELLAIRE**

Echelle: 1/500

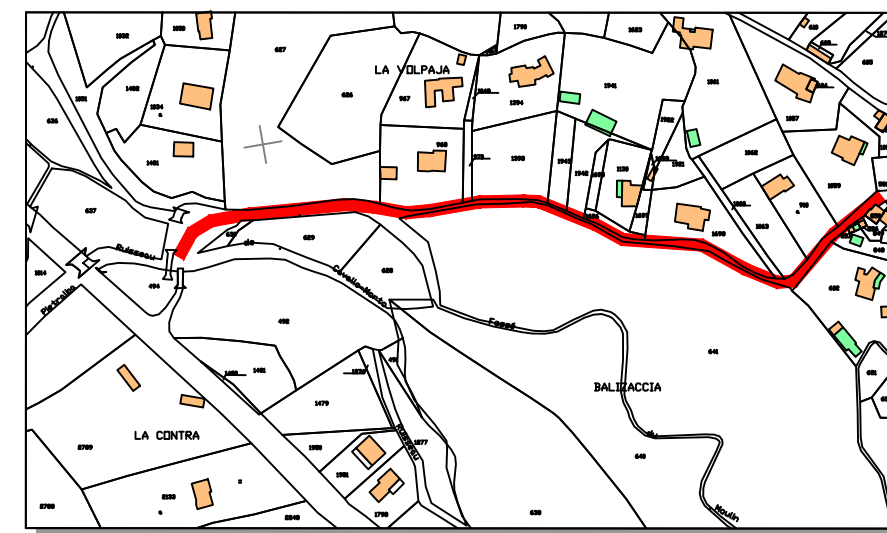
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Commune d'APPIETTO

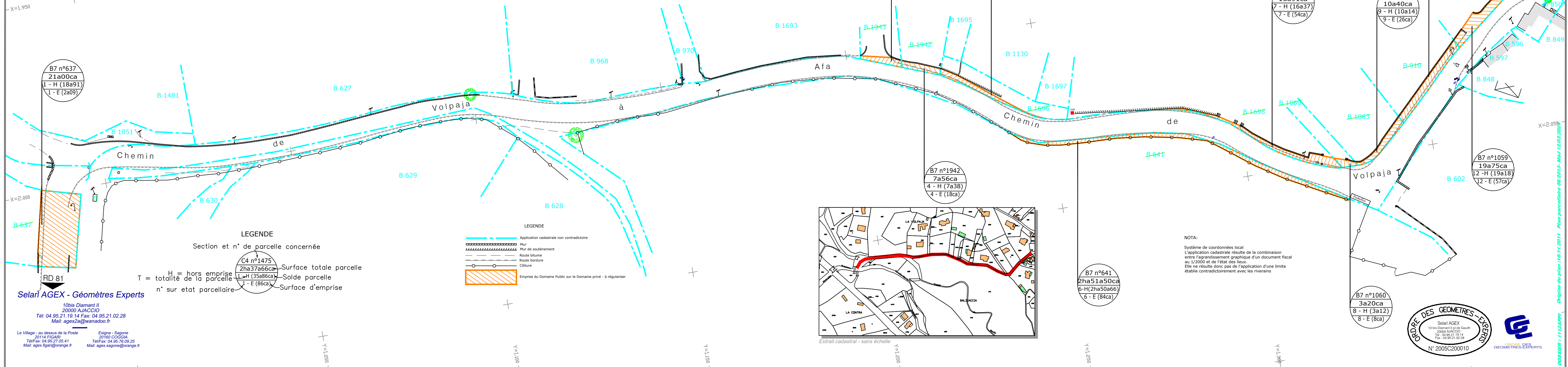
Section B  
 Chemin de Volpaja



Plan de situation - sans échelle



Extrait cadastral - sans échelle



B7 n°637  
 21a00ca  
 1 - H (18a91)  
 1 - E (2a09)

B7 n°1943  
 4a81ca  
 3 - H (4a64)  
 3 - E (17ca)

B7 n°1696  
 1a79ca  
 5 - H (1a52)  
 5 - E (26ca)

B7 n°1698  
 16a91ca  
 7 - H (16a37)  
 7 - E (54ca)

B7 n°1063  
 10a40ca  
 9 - H (10a14)  
 9 - E (26ca)

B7 n°910  
 12a87ca  
 10 - H (12a34)  
 11 - E (53ca)

B7 n°1059  
 19a75ca  
 12 - H (19a18)  
 12 - E (57ca)

B7 n°1942  
 7a56ca  
 4 - H (7a38)  
 4 - E (18ca)

B7 n°641  
 2ha51a50ca  
 6 - H (2ha50a66)  
 6 - E (84ca)

B7 n°1060  
 3a20ca  
 8 - H (3a12)  
 8 - E (8ca)

**LEGENDE**

Section et n° de parcelle concernée  
 C4 n°1475  
 2ha37a66ca  
 1 - H (35a86ca)  
 1 - E (86ca)

H = hors emprise  
 T = totalité de la parcelle  
 n° sur état parcellaire

Surface totale parcelle  
 Solde parcelle  
 Surface d'emprise

- LEGENDE**
- Application cadastrale non contradictoire
  - Mur
  - Mur de soutènement
  - Route bitumée
  - Route bordure
  - Clôture
  - Emprise du Domaine Public sur le Domaine privé - à régulariser

NOTA:  
 Système de coordonnées local  
 L'application cadastrale résulte de la combinaison  
 entre l'agrandissement graphique d'un document fiscal  
 au 1/2000 et de l'état des lieux.  
 Elle ne résulte donc pas de l'application d'une limite  
 établie contradictoirement avec les riverains.

Selari AGEX - Géomètres Experts

10bis Diamant II  
 20000 AJACCIO  
 Tél: 04.95.21.19.14 Fax: 04.95.21.02.28  
 Mail: agex2a@wanadoo.fr

Le Village - au dessus de la Poste  
 20114 FIGARI  
 Tél/Fax: 04.95.27.05.41  
 Mail: agex.figari@orange.fr

Esigna - Sagone  
 20180 COGGIA  
 Tél/Fax: 04.95.76.09.25  
 Mail: agex.sagone@orange.fr



Origine du plan: 16/11/2011 - Plan parcellaire 08/2010 - MAJ 12/03/2009

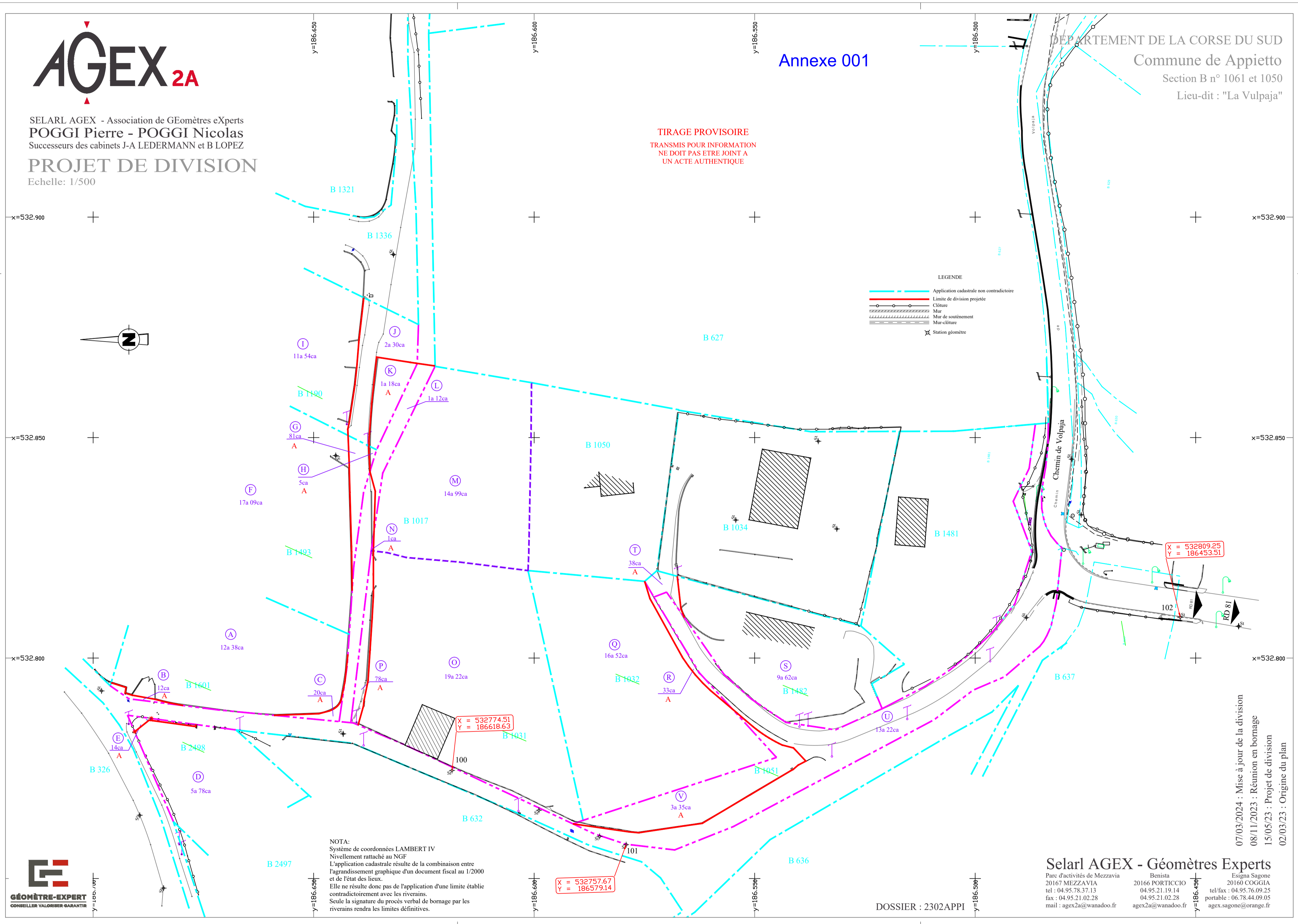
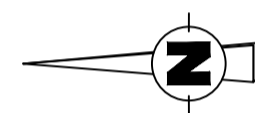
# AGEX<sup>2A</sup>

SELARL AGEX - Association de Géomètres Experts  
POGGI Pierre - POGGI Nicolas

Successors des cabinets J-A LEDERMANN et B LOPEZ

## PROJET DE DIVISION

Echelle: 1/500



TIRAGE PROVISOIRE  
TRANSMIS POUR INFORMATION  
NE DOIT PAS ETRE JOINT A  
UN ACTE AUTHENTIQUE

- LEGENDE
- Application cadastrale non contradictoire
  - Limite de division projetée
  - Clôture
  - Mur
  - Mur de soutènement
  - Mur-clôture
  - Station géométrique

NOTA:  
Système de coordonnées LAMBERT IV  
Nivellement rattaché au NGF  
L'application cadastrale résulte de la combinaison entre  
l'agrandissement graphique d'un document fiscal au 1/2000  
et de l'état des lieux.  
Elle ne résulte donc pas de l'application d'une limite établie  
contradictoirement avec les riverains.  
Seule la signature du procès verbal de bornage par les  
riverains rendra les limites définitives.

Selarl AGEX - Géomètres Experts  
Parc d'activités de Mezzavia  
20167 MEZZAVIA  
tel : 04.95.78.37.13  
fax : 04.95.21.02.28  
mail : agex2a@wanadoo.fr

Benista  
20166 PORTICCIO  
04.95.21.19.14  
04.95.21.02.28  
agex2a@wanadoo.fr

Esigna Sagone  
20160 COGGIA  
tel fax : 04.95.76.09.25  
portable : 06.78.44.09.05  
agex.sagone@orange.fr

07/03/2024 : Mise à jour de la division  
08/11/2023 : Réunion en bornage  
15/05/23 : Projet de division  
02/03/23 : Origine du plan

DOSSIER : 2302APPI



Commune : 02A017  
Appietto

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

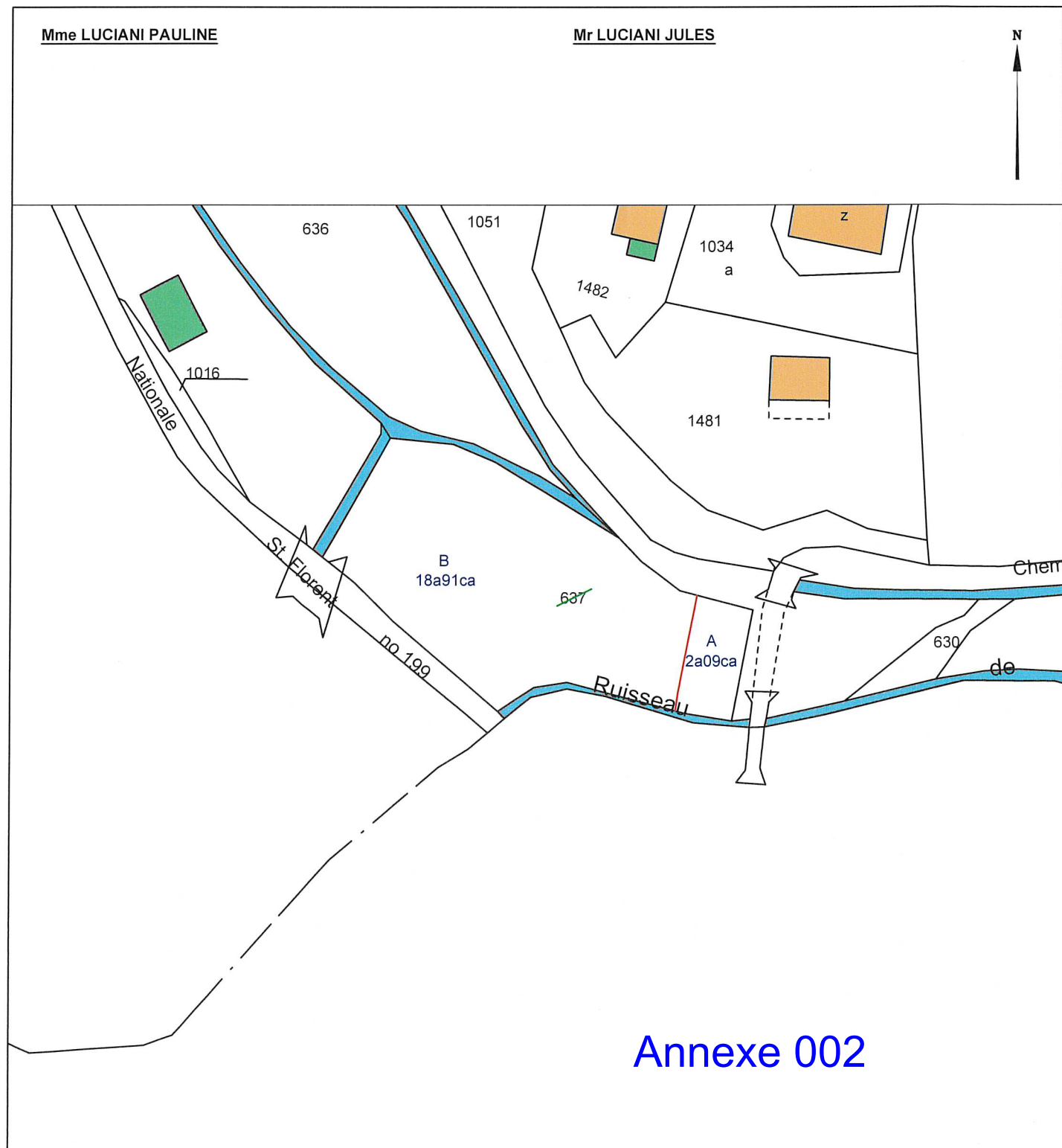
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par M ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la chemise 6463.  
A .MEZZAVIA..... , le 15/02/2024.....

Document dressé par  
NICOLAS POGGI .....  
à .MEZZAVIA.....  
Date 15/02/2024.....  
Signature :

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

DOSSIER : 1112APPI - DA1

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Commune : 02A017  
Appietto

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)



Numéro d'ordre du document d'arpentage .....  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .MEZZAVIA..... , le 15/02/2024.....

Document dressé par  
**NICOLAS POGGI**.....  
à **MEZZAVIA**.....  
Date 15/02/2024.....  
Signature :

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité expropriant).

DOSSIER : 1112APPI - DA5

Mme LUCIANI PAULINE

Mr MONTAGONO JEAN-PIERRE

Mme VALERY ROLANDE

Mr PIETRI DOMINIQUE

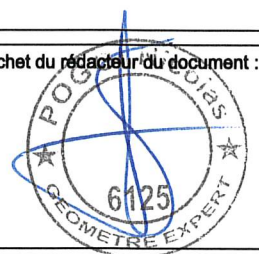


**Annexe 002**

Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .MEZZAVIA..... , le 15/02/2024.....

Document dressé par  
NICOLAS POGGI.....  
à .MEZZAVIA.....  
Date 15/02/2024.....  
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

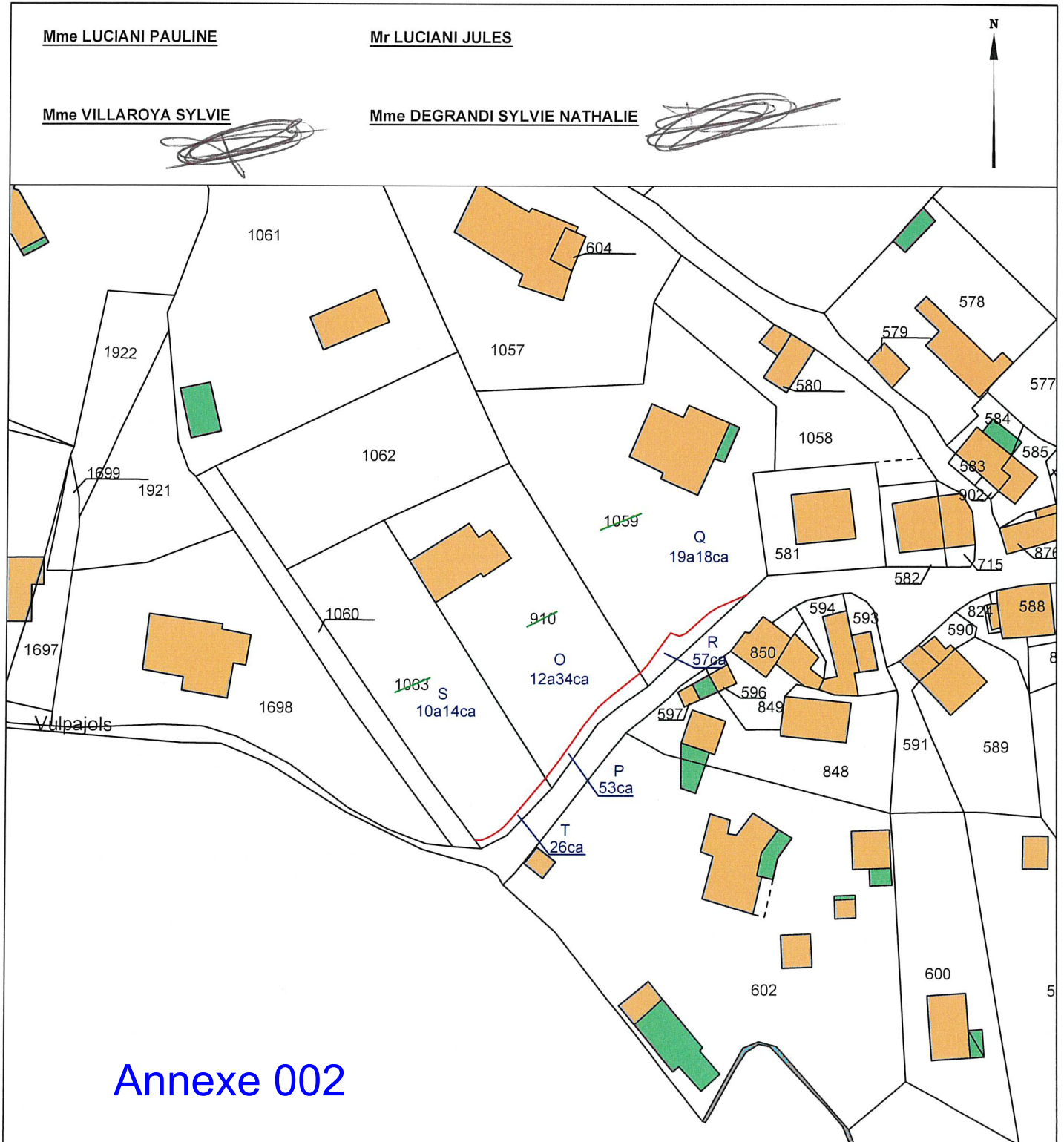
DOSSIER : 1112APPI - DA6

Mme LUCIANI PAULINE

Mr LUCIANI JULES

Mme VILLAROYA SYLVIE

Mme DEGRANDI SYLVIE NATHALIE



Annexe 002

Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

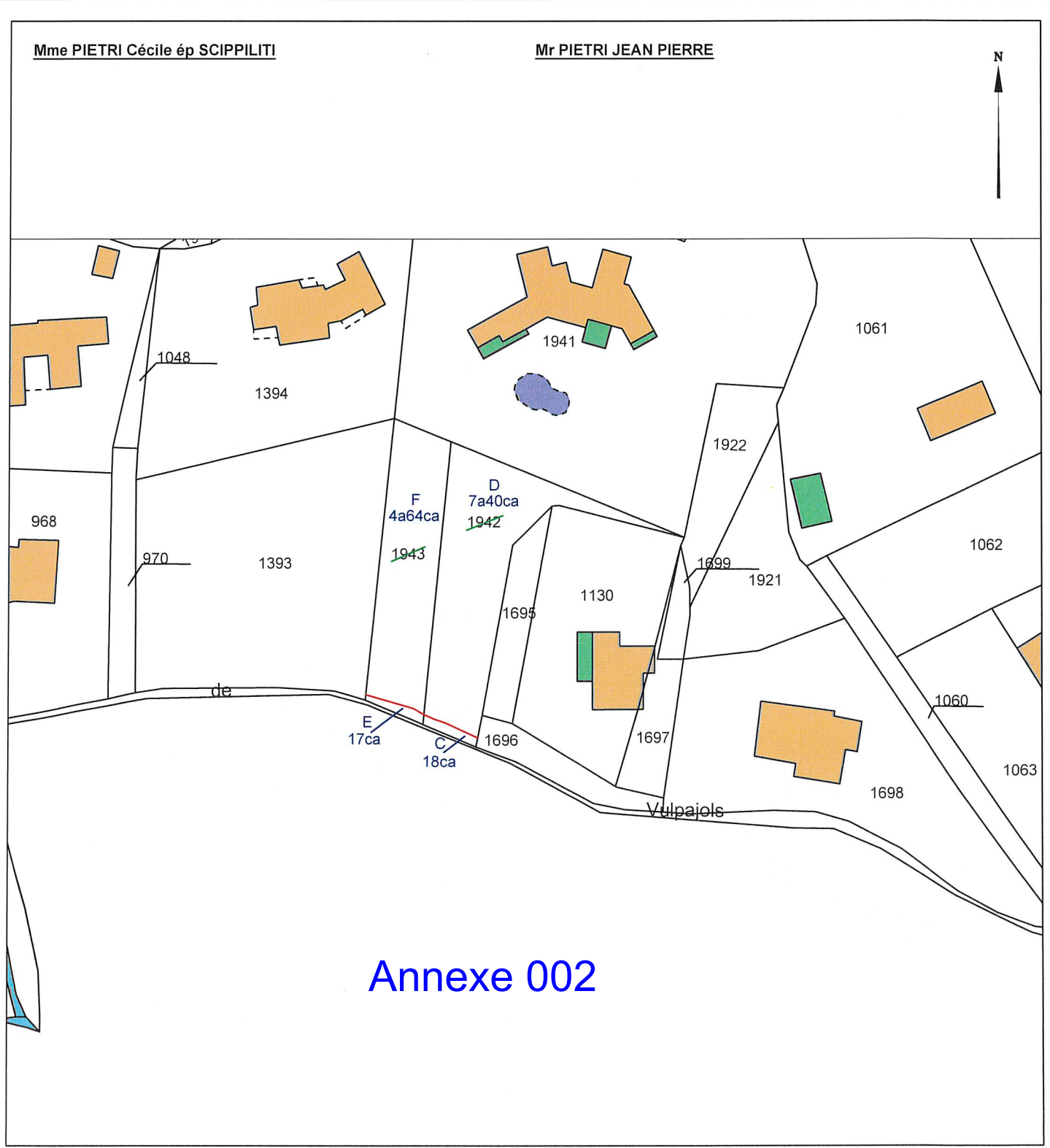
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par M ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la chemise 6463.  
A .MEZZAVIA..... , le 15/02/2024.....

Document dressé par  
NICOLAS.P.OGGI.....  
à .MEZZAVIA.....  
Date 15/02/2024.....  
Signature :

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

DOSSIER : 1112APPI - DA2



Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

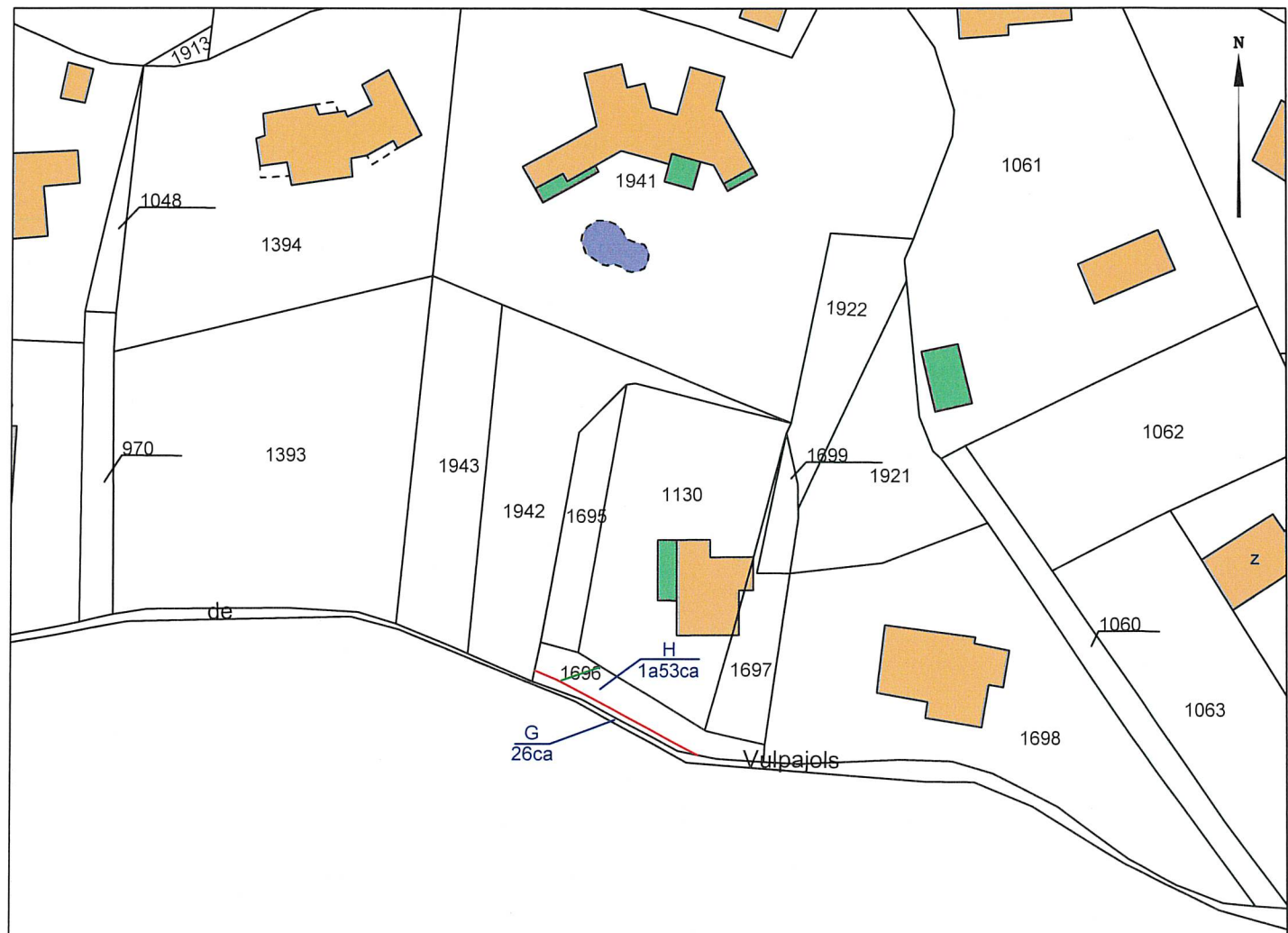
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .MEZZAVIA..... , le 15/02/2024.....

Document dressé par  
NICOLAS POGGI.....  
à MEZZAVIA.....  
Date 15/02/2024.....  
Signature :

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une exécution (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité exerçant).

DOSSIER : 1112APPI - DA3



Mr PIETRI JEAN PIERRE

Annexe 002

Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - ~~D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - ~~D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....~~  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .MEZZAVIA..... , le 15/02/2024.....

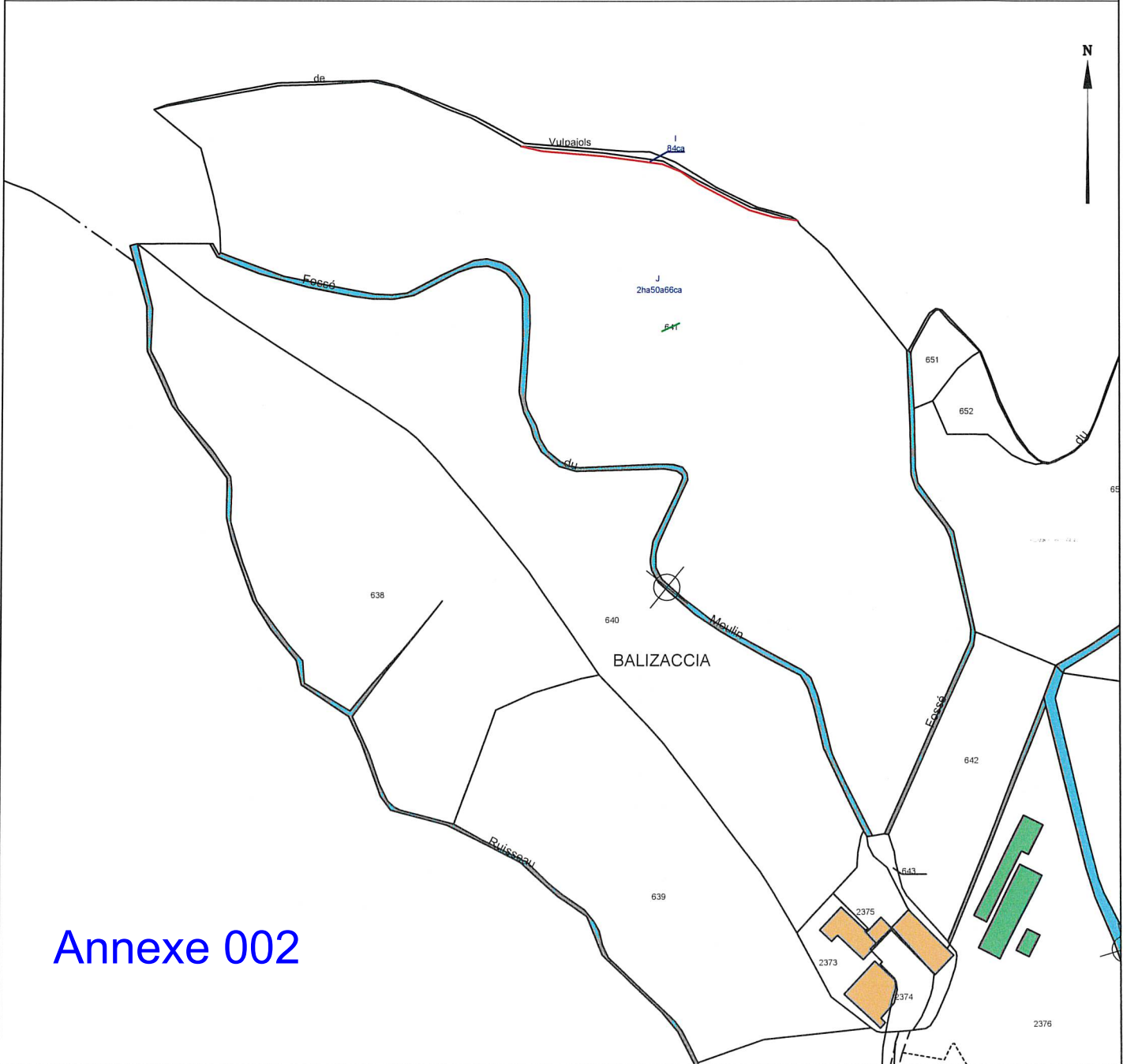
Document dressé par  
NICOLAS POGGI.....  
à MEZZAVIA.....  
Date 15/02/2024.....  
Signature :

Section : B8  
Feuille(s) : 08  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 28/06/2006

DOSSIER : 1112APPI - DA4

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du cadastre, etc ...).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

Mr COLONNA D'ISTRIA DE CINARCA UGO JEROME OCTAVE



Annexe 002



Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A—D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B—En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 2023..... par M Nicolas.POGGI..... géomètre à Ajaccio.....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6483.  
A .MEZZAVIA....., le 08/11/2023.....

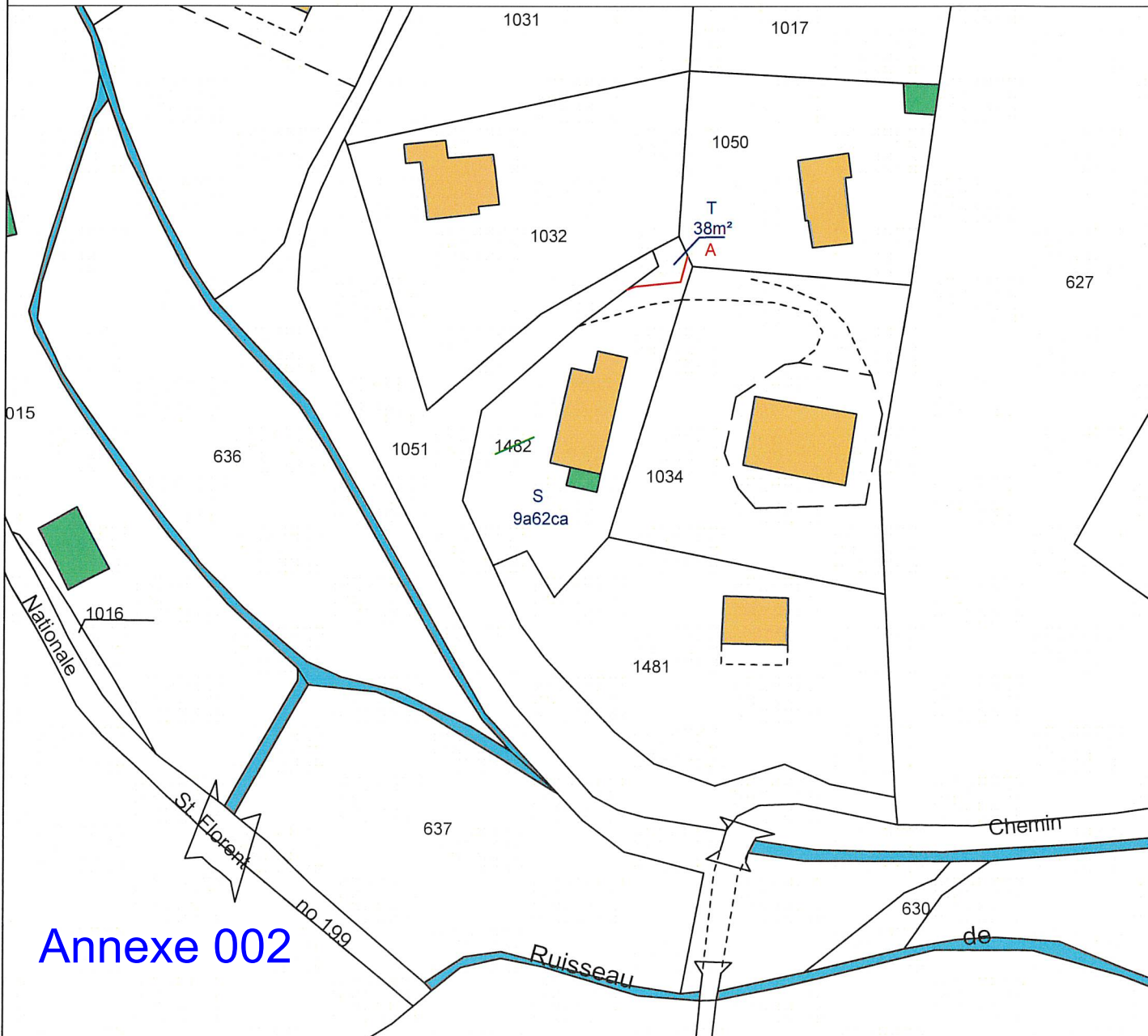
Document dressé par  
NICOLAS.POGGI.....  
à .MEZZAVIA.....  
Date 21/12/2023  
Signature :

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

DOSSIER : 2302APPI B1482

M.FERACCI JEAN-MICHEL



Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Número d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bomage, dont copie ci-jointe, dressé le 2023 ..... par M Nicolas.POGGI ..... géomètre à Ajaccio .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .MEZZAVIA ..... , le 08/11/2023 .....

Document dressé par  
NICOLAS.POGGI .....  
à .MEZZAVIA .....  
Date 21/12/2023 .....  
Signature :

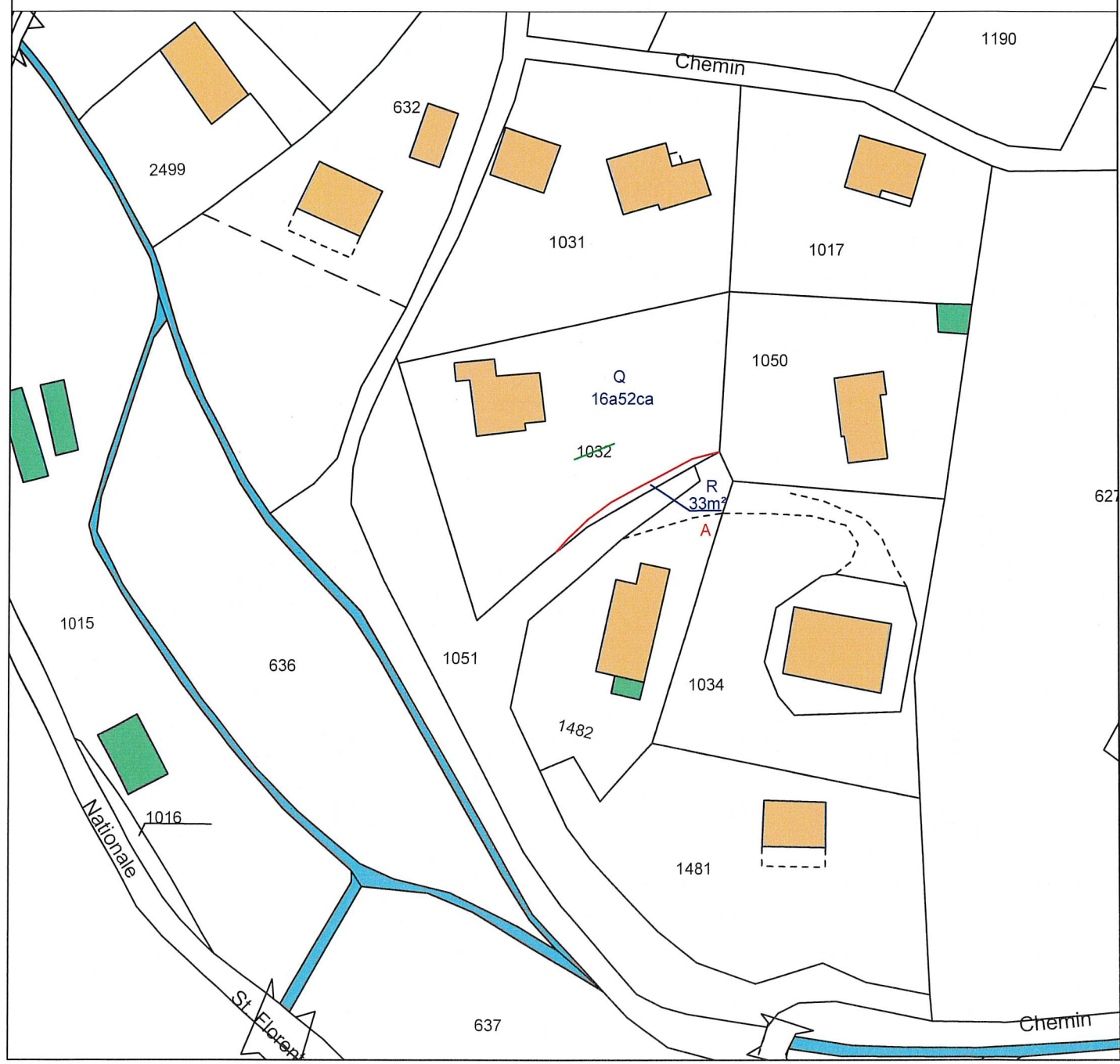
Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité exerçante).

DOSSIER : 2302APPI B1032

M.VECCHIOLI SERGE

Annexe 002



Commune : 02A017

Appietto

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : B7

Feuille(s) : 07

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 28/06/2006

#### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 2023 par M Nicolas.POGGI géomètre à Ajaccio

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .MEZZAVIA , le 08/11/2023

Document dressé par

NICOLAS POGGI

à MEZZAVIA

Date 21/12/2023

Signature :

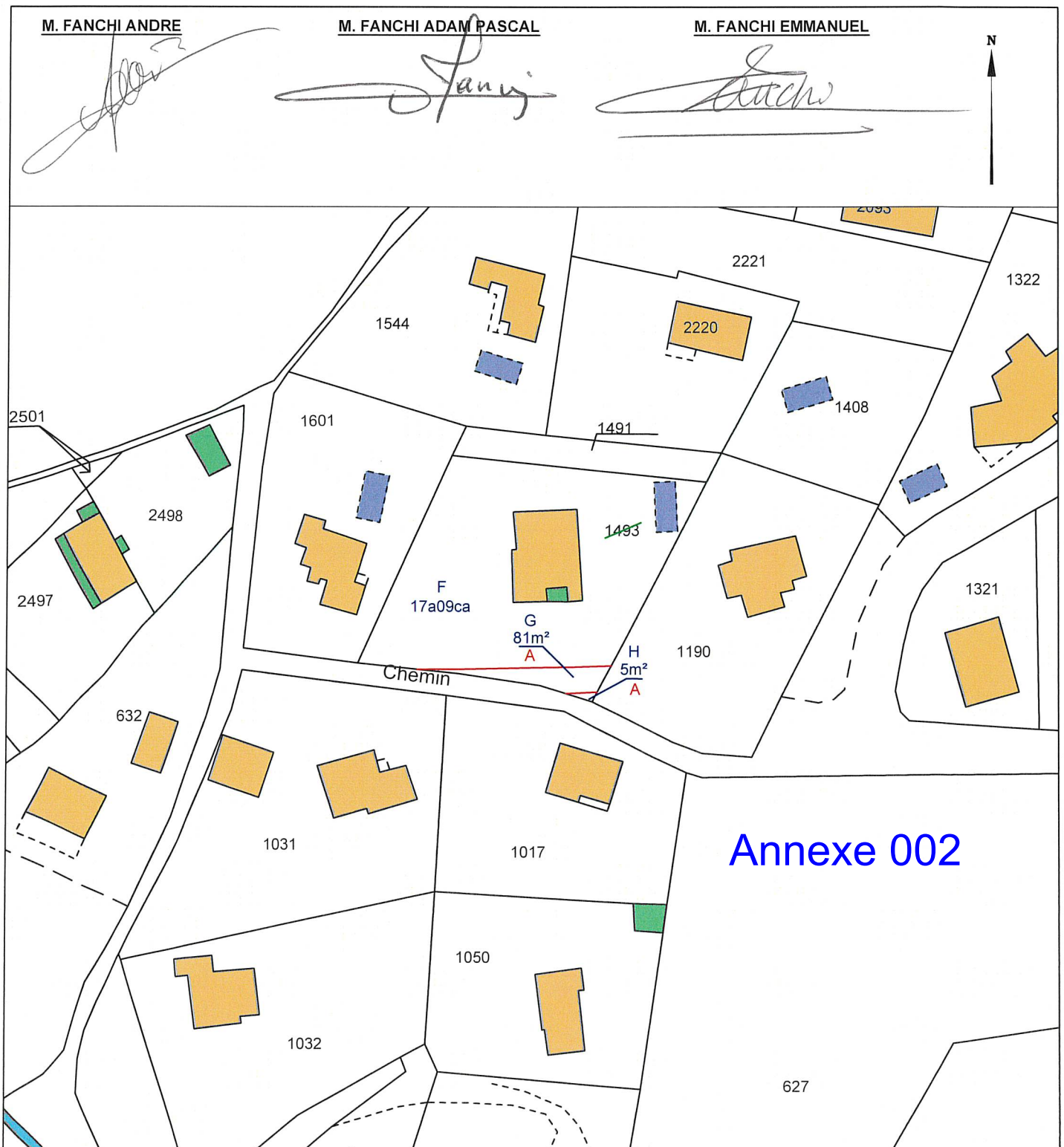
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

DOSSIER : 2302APPI B1493

M. FANCHI ANDRE

M. FANCHI ADAM PASCAL

M. FANCHI EMMANUEL



Commune : 02A017

Appietto

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



# Annexe 0002

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : B7

Feuille(s) : 07

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 28/06/2006

#### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 2023 par M Nicolas.POGGI géomètre à Ajaccio

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .MEZZAVIA, le 08/11/2023

Document dressé par

NICOLAS.POGGI

à MEZZAVIA

Date 21/12/2023

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

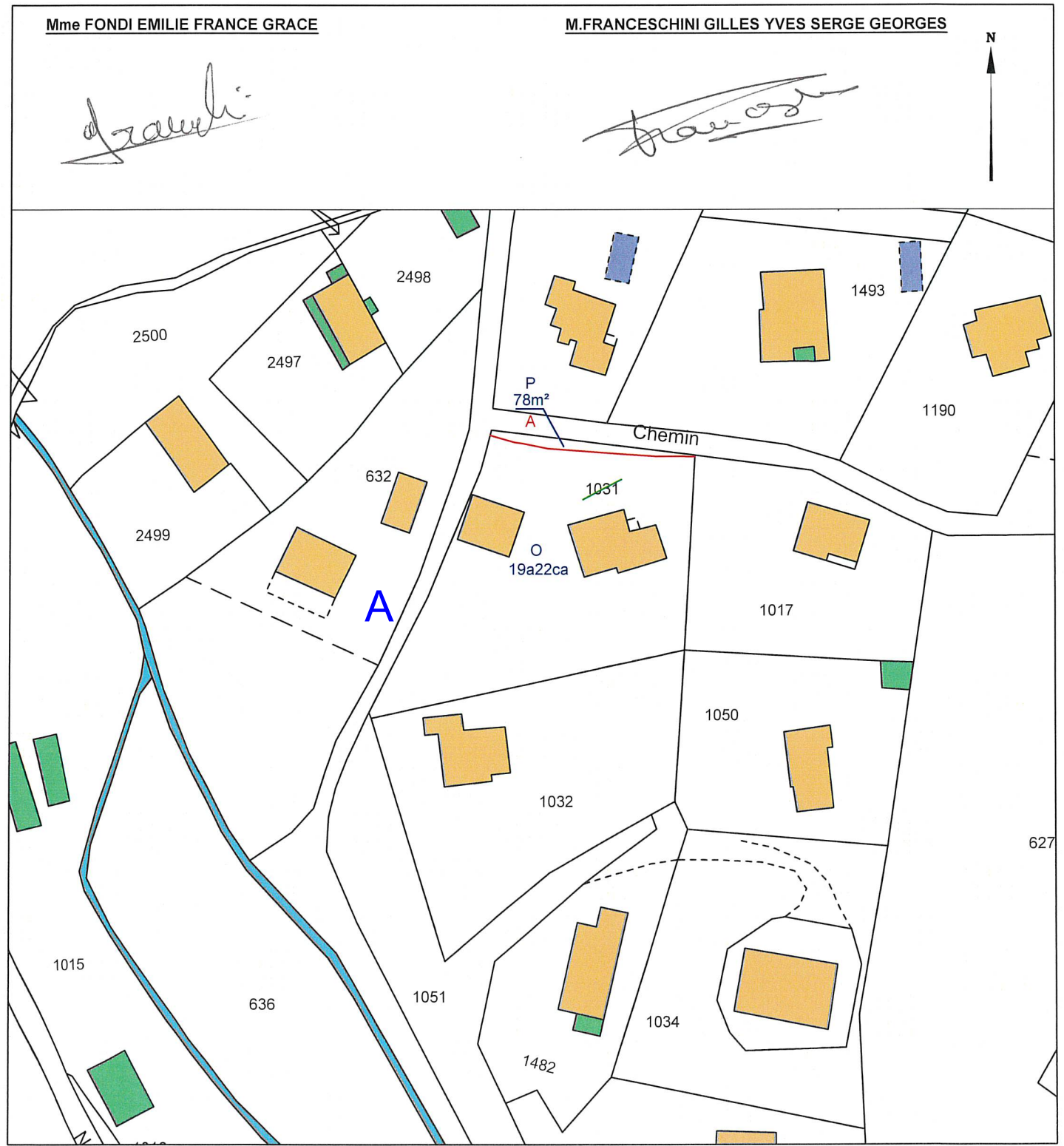
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

DOSSIER : 2302APPI B1031

Mme FONDI EMILIE FRANCE GRACE

M.FRANCESCHINI GILLES YVES SERGE GEORGES



Commune : 02A017

Appietto

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....

A .....

Par .....

Section : B7

Feuille(s) : 07

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 28/06/2006

# MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

## CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

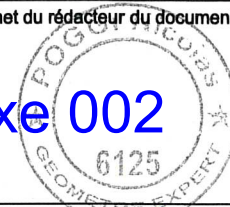
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 2023 ..... par M. Nicolas.POGGI ..... géomètre à Ajaccio.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .MEZZAVIA ..... , le 08/11/2023.....

Cachet du rédacteur du document :



Document dressé par

NICOLAS.POGGI.....

à .MEZZAVIA.....

Date 21/12/2023.....

Signature :

# Annexe 002

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

DOSSIER : 2302APPI B1601

Mme JOLY DOMINIQUE PAULE ANDREE

M.GIOVANNONI ALEXANDRE MATHIEU VINCENT



Commune : 02A017

Appietto

Número d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....

A .....

Par .....

Section : B7

Feuille(s) : 07

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 28/06/2006

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

#### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A—D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B—En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 2023..... par M Nicolas.POGGI..... géomètre à Ajaccio.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .MEZZAVIA....., le 08/11/2023.....

Cachet du rédacteur du document :



# Annexe 002

Document dressé par

NICOLAS.POGGI.....

à .MEZZAVIA.....

Date 20/12/2023.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

DOSSIER : 2302APPI B1190



Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

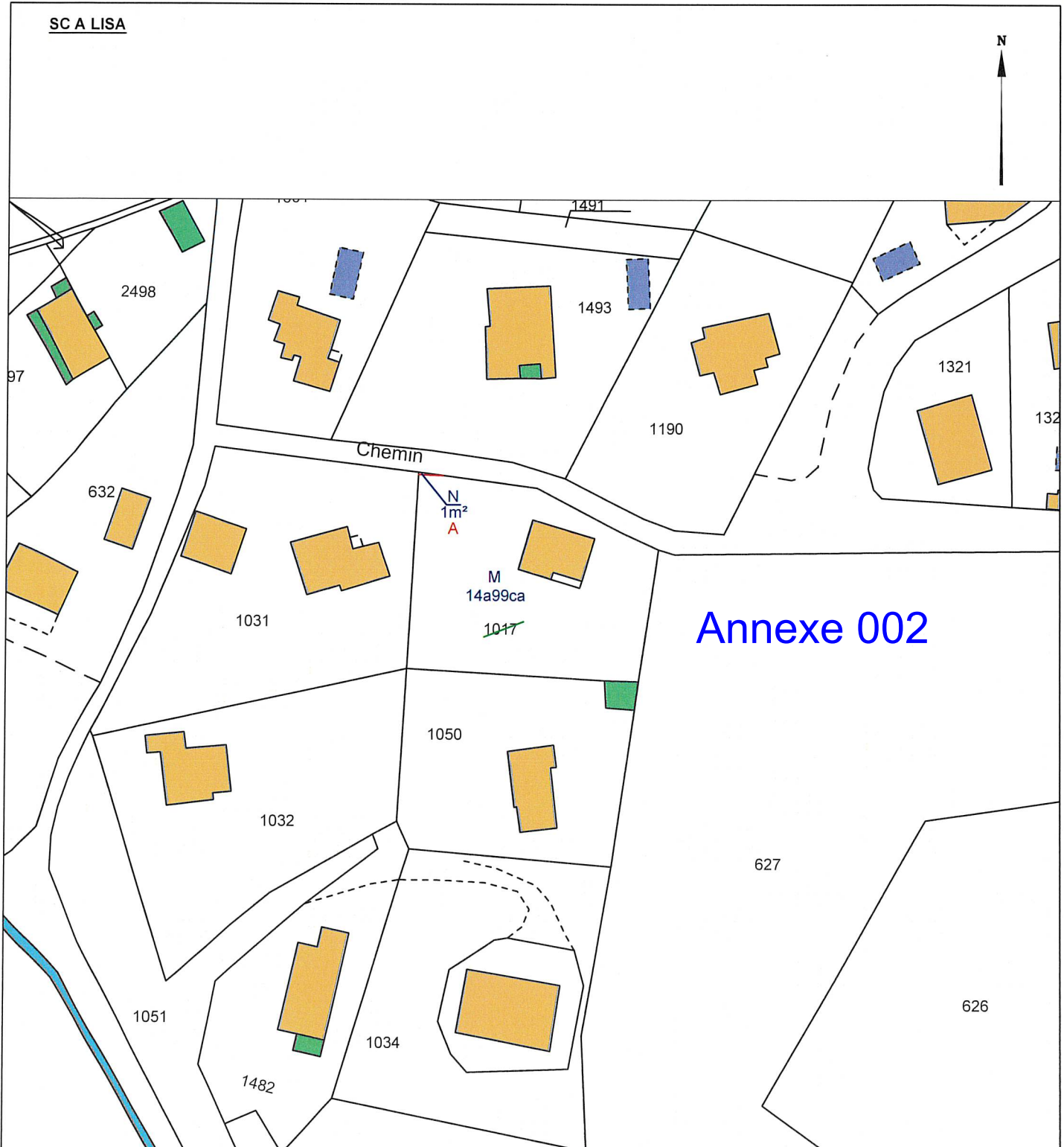
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 2023 ..... par M. Nicolas.POGGI ..... géomètre à Ajaccio .....
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
- A .MEZZAVIA ..... , le 08/11/2023 .....

Document dressé par  
NICOLAS.POGGI .....  
à .MEZZAVIA .....  
Date 20/12/2023 .....  
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par vote de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité espropriant).

DOSSIER : 2302APPI B1017

SC A LISA



Annexe 002

Commune : 02A017  
Appietto

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : B7  
Feuille(s) : 07  
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/06/2006

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 2023 ..... par M Nicolas.POGGI ..... géomètre à Ajaccio.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .MEZZAVIA ..... , le 08/11/2023.....

Annexe 002

Document dressé par  
NICOLAS.POGGI.....  
à MEZZAVIA.....  
Date 21/12/2023.....  
Signature :

DOSSIER : 2302APPI B2498

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

Mme VISADE CHRISTINE

M. MONERA JEAN TOUSSAINT







Mairie d'APPIETTO  
164, Strada Lt Toussaint GOZZI  
20167 APPIETTO  
Tel : 04 95 22 80 53  
Affaire suivie par :  
Pierre-François TROGI  
(poste 4)  
Mail : pf.trogi@appietto.corsica  
Ref : PF/16-2024

Mme Emilie FONDI et M Gilles  
FRANCESCHINI  
56 Strada di Penucanu  
A Vulpaghja  
20167 APPIETTO

APPIETTO, le 18/04/2024

**Objet :** Régularisation foncière, parcelle B 1031

**PJ :**

- Copie du procès-verbal de delimitation
- Copie du projet de modification du parcellaire cadastral
- Modèle de procuration de signature.

**AR 1A 207 25 0498 9**

Madame, Monsieur,

Pour faire suite aux démarches amiables de régularisation des voies et chemins desservant votre propriété citée en référence, vous voudrez bien trouver ci-joint, pour information, copie de l'exemplaire du procès-verbal de délimitation. Il conviendra de **signer l'original en mairie**, aux heures d'ouverture du secrétariat, soit du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 et le samedi de 9H00 à 12H00, **avant le 15 Mai** (il vous est précisé que la mairie sera fermée du 8 au 13 Mai).

La mairie procédera ensuite une enquête publique pour classement d'office au sein du domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L318-3 du code de l'urbanisme.

Vous trouverez également, au besoin, pour des raisons de commodité, un modèle de procuration de signature. Si vous souhaitez l'utiliser, celui-ci devra nous être retourné en mairie, le jour de la signature, accompagné d'une copie de la pièce d'identité du mandant.

DÉPARTEMENT de la CORSE DU SUD  
**MAIRIE D'APPIETTO**



Par ailleurs, tel que cela a été évoqué sur place, le transfert de l'emprise des surfaces concernées sera accompagné de la réalisation d'un mur surmonté d'une clôture durant les travaux de voirie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint**

████████████████████  
████████████████████